

Dépêche AEF : Cités éducatives : le gouvernement installe un "Comité d'orientation et d'évaluation"

4-5 minutes

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, ont installé le Comité d'orientation et d'évaluation des cités éducatives mardi 26 novembre 2019 à l'Assemblée nationale. Présidé par la députée Sylvie Charrière (LREM, Seine-Saint-Denis), ce comité, qui rassemble des experts, des acteurs des territoires, des associatifs et des citoyens, devra accompagner l'expérimentation des 80 cités éducatives ([lire sur AEF info](#)). Le MEN a souligné la nécessité de former les principaux de collège qui piloteront ces cités.



Le Comité national d'orientation et d'évaluation des cités éducatives a été installé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2019.

Creative Commons Attribution-Share Alike 2.0 Generic

Le Comité d'orientation et d'évaluation des cités éducatives, installé le 26 novembre, rassemble des personnels du monde éducatif, associatifs et des collectivités locales. Il comprend 3 collèges :

1. Experts (Cnaf, associations éducatives, inspecteurs généraux, Canopé, etc.) ;

2. Territoires (associations d'élus, Union sociale pour l'habitat, etc.) ;
3. Acteurs (Conseil national des villes, fédérations de parents d'élèves, etc.).

Les missions du comité

Le comité, qui se réunira 4 fois par an en plénière, devra :

- faire des recommandations sur les objectifs et l'économie générale de la démarche ;
- prendre appui sur les expériences de terrain ;
- valoriser les actions exemplaires et les partenaires impliqués ;
- veiller aux travaux d'évaluation du programme, au niveau national et local.

Le gouvernement a labellisé en septembre dernier 80 cités éducatives, sur candidature des territoires, pour une durée de 3 ans ([lire sur AEF info](#)), pour lesquelles 100 millions d'euros de crédits sont prévus pour 2020-2022. Le gouvernement rapporte que chaque cité éducative a reçu en septembre un fonds d'amorçage de 100 000 euros pour lancer les projets.

Ce fonds a permis par exemple de financer un tiers-lieux éducatif à Marseille, la "fabulerie", une maison des parents à Creil (Oise), des médiateurs du numérique à Charleville-Mézières ou encore le développement de licences sportives à Échirolles (Isère) et le développement de Micro-Folies à Allonnes (Sarthe) ou la Seyne-sur-Mer (Var).

Les territoires élaborent leurs programmes

Les territoires ont jusqu'à mi-décembre pour élaborer dans le dialogue et la concertation leurs programmes pluriannuels 2020-2022, qui seront financés par l'État, les collectivités, les CAF, en partenariat avec le monde associatif.

Selon le gouvernement, plusieurs "axes forts" ressortent des avant-projets pour :

- "améliorer la réussite, l'orientation et l'ambition dans la scolarité ;
- faire converger les efforts autour des 0-6 ans, en lien étroit avec les parents ;
- aller vers les jeunes sans diplôme pour les aider à rebondir sur une formation ou un emploi ;

- renforcer l'offre de santé, en matière de prévention, de dépistage et de soins ;
- sortir de son quartier pour des stages, des loisirs et des séjours".

Une plateforme numérique, gérée par le réseau Canopé, permettra "d'organiser des espaces de travail collaboratifs, de valoriser les bonnes pratiques des cités éducatives, et de faciliter l'essaimage dans les autres territoires".

former les principaux de collège

Lors de l'installation de ce comité, le ministre de l'Éducation nationale, a évoqué le rôle des principaux de collège qui seront responsables du pilotage des cités éducatives. "Les chefs d'établissement devront être formés pour remplir cette fonction complexe", estime le ministre qui envisage d'ouvrir une formation dédiée à l'IH2EF.

Le ministre a ajouté que le Conseil d'évaluation de l'école, qui sera mis en place en 2020 ([lire sur AEF info](#)), pourra "venir en appui" de ce comité de suivi.

Plusieurs membres du comité ont souligné le fait que les cités éducatives étaient "territoriales" et devaient "s'adapter aux réalités du terrain". Des acteurs ont souligné l'importance d'impliquer non seulement les chefs d'établissement mais aussi les enseignants.